

# FICHE D'INSCRIPTION

Accueil de loisirs du mercredi

Année scolaire 2018/2019 période 5

**A déposer en mairie avant le 5 avril 2019**

Un dossier de liaison à l'accueil du mercredi est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.

*Les inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi se font désormais par période.*

*Pour des raisons d'organisation, l'inscription à la période est obligatoire.*

*Le paiement s'effectue également à la période lors du dépôt en mairie de la fiche d'inscription, suivant le nombre de jours choisis.*

**J'inscris mon enfant, NOM :** ..... **Prénom:** .....

**Classe :** ..... **Ecole :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Commune :** .....

**Courriel :** .....@.....

pour la période du 23/04 au 5/07/2019 (inscriptions jusqu'au 5/04/19)

**Veillez cocher les jours choisis au dos de cette feuille**

**Accueil du mercredi avec ou sans cantine :** de 7h à 12h et de 14h à 19h (avec possibilité de déposer votre enfant jusqu'à 9h le matin et le reprendre à partir de 17h le soir)

Signature des parents :



Ne pas jeter sur la voie publique



# FICHE D'INSCRIPTION

Accueil de loisirs du mercredi

Année scolaire 2018/2019 période 5

**A déposer en mairie avant le 5 avril 2019**

Un dossier de liaison à l'accueil du mercredi est à déposer en début d'année en mairie. A cela s'ajoute une fiche d'inscription à la période qui est obligatoire.

*Les inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi se font désormais par période.*

*Pour des raisons d'organisation, l'inscription à la période est obligatoire.*

*Le paiement s'effectue également à la période lors du dépôt en mairie de la fiche d'inscription, suivant le nombre de jours choisis.*

**J'inscris mon enfant, NOM :** ..... **Prénom:** .....

**Classe :** ..... **Ecole :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Commune :** .....

**Courriel :** .....@.....

pour la période du 23/04 au 5/07/2019 (inscriptions jusqu'au 5/04/19)

**Veillez cocher les jours choisis au dos de cette feuille**

**Accueil du mercredi avec ou sans cantine :** de 7h à 12h et de 14h à 19h (avec possibilité de déposer votre enfant jusqu'à 9h le matin et le reprendre à partir de 17h le soir)

Signature des parents :



Ne pas jeter sur la voie publique



Merci de compléter le tableau suivant :

	24/04	15/05	22/05	29/05	05/06	12/06	19/06	26/06	3/07
Journée entière avec repas									
Matin sans repas									
Matin avec repas									
Après-midi avec repas									
Après-midi sans repas									

Merci de compléter le tableau suivant :

	24/04	15/05	22/05	29/05	05/06	12/06	19/06	26/06	3/07
Journée entière avec repas									
Matin sans repas									
Matin avec repas									
Après-midi avec repas									
Après-midi sans repas									

Règlement :  chèque  espèces

Pour rappel :

	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas		Journée entière avec repas
1 enfant	3,50 €	7 €	1 enfant	9 €
À partir du 2 <sup>e</sup> enfant	2,50 € supplémentaires par enfant	6 € supplémentaires par enfant	2 enfants	16 €
			3 enfants	23 €
Communes voisines	6 €	12 € par enfant	À partir du 4 <sup>e</sup> enfant	4 € supplémentaires par enfant
			Communes voisines	17 € par enfant

Règlement :  chèque  espèces

Pour rappel :

	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas		Journée entière avec repas
1 enfant	3,50 €	7 €	1 enfant	9 €
À partir du 2 <sup>e</sup> enfant	2,50 € supplémentaires par enfant	6 € supplémentaires par enfant	2 enfants	16 €
			3 enfants	23 €
Communes voisines	6 €	12 € par enfant	À partir du 4 <sup>e</sup> enfant	4 € supplémentaires par enfant
			Communes voisines	17 € par enfant